



Non à la privatisation. Revalorisons nos services publics et nos sociétés d'État

MESSAGES CLÉS

- > Le gouvernement québécois et les partis d'opposition doivent prendre position en faveur de la revalorisation des services publics et des sociétés d'État et s'opposer à toute tentative visant à les privatiser.
- > La FTQ revendique plus spécifiquement :
 - > Une réduction des dépenses privées en santé et l'arrêt de la privatisation du réseau;
 - > Un système scolaire plus égalitaire et la fin des subventions aux écoles privées;
 - > Que la production, le transport et la distribution d'énergie au Québec soient de propriété entièrement publique et sous un contrôle démocratique.
 - > Un réseau complet de services de garde universels, gratuits, accessibles et de qualité.

RÉSUMÉ DE L'ENJEU

- > Les services publics jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités ainsi que pour le bien-être de la population québécoise. Malheureusement, des décennies de mauvaises politiques en faveur de la privatisation sont venues affaiblir les fondements de ces services publics ainsi que la mission de certaines sociétés d'État, particulièrement Hydro-Québec.





Les services publics jouent un rôle essentiel

Les services publics jouent un rôle essentiel dans la vie des Québécois et des Québécoises. Des sociétés d'État ont également été créées pour répondre à certains objectifs, notamment pour mieux satisfaire les besoins de la population et mettre fin aux abus des entreprises privées. Financés par un impôt progressif sur le revenu, les services publics offrent des services aux Québécois et Québécoises que la plupart ne pourraient se payer s'ils devaient le faire sur le marché de manière individuelle. La privatisation des services publics et des sociétés d'État constitue une menace importante au bien-être de la population et celle-ci doit être combattue avec vigueur. Malheureusement, les gouvernements successifs ont mis sur pied des politiques publiques favorisant le développement du secteur privé au détriment des services publics. Cette note vise particulièrement à exposer de tels dangers pour le système de santé, le système d'éducation, les services de garde ainsi que pour la société d'État Hydro-Québec.

1. LE PROFIT EN SANTÉ, NON MERCI

Le mouvement syndical et les groupes progressistes ont longtemps revendiqué la mise sur pied d'un régime d'assurance maladie universel, obligatoire, public et complet. Cette revendication découle de la conviction profonde que la santé constitue un droit et non un privilège pour ceux et celles qui ont les moyens de se payer des soins. Malgré la mise sur pied de l'assurance maladie en 1970, plusieurs gouvernements ont plutôt favorisé le développement du privé alors que le profit n'a pas sa place en santé. En effet, la part des dépenses en santé du secteur privé dans les dépenses totales a eu tendance à augmenter depuis les années 1970¹.

Pourtant, les preuves sont très nombreuses quant à la supériorité du secteur public en santé, que ce soit par de meilleurs soins, des frais administratifs moins élevés ou une plus grande équité². Année après année, les États-Unis dominent les palmarès des pays développés qui dépensent le plus en santé par habitant tout en obtenant des résultats médiocres en matière d'accès et de santé

de la population. La privatisation n'est pas une solution aux problèmes du système de santé, bien au contraire. Et malgré toutes les preuves qui s'accumulent, les gouvernements ont persisté dans leurs tentatives de privatiser la santé. Les partenariats public-privé dans la construction d'hôpitaux, sous les libéraux de Jean Charest, ont été un échec. À plusieurs reprises, on a tenté, heureusement sans succès, d'imposer un ticket modérateur visant à imposer des frais lors d'une visite chez le médecin ou aux urgences. La création d'un régime public-privé d'assurance médicaments en 1998 a démontré son inefficacité, son mauvais contrôle des coûts et son incapacité à assurer l'accès aux médicaments d'ordonnance. Il y a une vingtaine d'années, le gouvernement a créé les groupes de médecine familiale (GMF) – un modèle de médecine entrepreneuriale qui n'a pas livré ses promesses – plutôt que de consolider et renforcer les CLSC³.

Récemment, le gouvernement a poursuivi les initiatives en faveur du secteur privé. Avec l'adoption du projet de loi n° 15, qui met en place l'agence Santé Québec, les craintes de privatisation se sont multipliées, notamment quant à un recours accru aux services fournis par des établissements privés ou à la privatisation de certaines installations. Ce gouvernement a également ouvert la porte au secteur privé avec la construction

1. Guillaume HÉBERT, « La progression du secteur privé en santé au Québec », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*, mars 2022, [En ligne] [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/IRIS-FICHE1.prive-sante_VF.pdf].

2. Claude LAFLEUR, « Privé ou public? – "C'est un mythe de penser que le système public gaspille de l'argent dans une lourde structure administrative", *Le Devoir*, 10 novembre 2007, [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/sante/163647/privé-ou-public-c-est-un-mythe-de-penser-que-le-système-public-gaspille-de-l-argent-dans-une-lourde-structure-administrative]

3. Anne PLOURDE, « Bilan des groupes de médecine de famille après 20 ans d'existence », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*, juin 2022, [En ligne] [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/GMF-note_web2.pdf]



NOTE D'INFORMATION

de deux mini-hôpitaux privés⁴ et a permis aux services privés de télémédecine de croître⁵. Le fait que les soins et les services restent financés par la RAMQ ne change rien au fond du problème. Le recours au privé en santé coûte plus cher collectivement et constitue une menace directe à la viabilité du système public. Il manque déjà de personnel partout dans le réseau et l'ouverture au privé ne viendra qu'accentuer ce problème.

La FTQ demande au gouvernement de réduire la part du privé dans les dépenses de santé et de cesser toute initiative visant la privatisation du système de santé et de services sociaux.

2. UN SYSTÈME SCOLAIRE À TROIS VITESSES

Les enfants ont tous droit à une éducation accessible, gratuite et de qualité⁶. Malheureusement, le système scolaire québécois renforce les inégalités sociales existantes au lieu de favoriser l'égalité des chances. Pour décrire l'école québécoise, on parle souvent d'un système à trois vitesses avec des établissements privés, des programmes publics sélectifs et l'école publique ordinaire⁷. Pour obtenir une place de choix, la compétition est de plus en plus féroce. Ainsi, on se retrouve avec un système marqué par la ségrégation où les élèves moins riches ainsi que ceux et celles qui rencontrent des difficultés d'apprentissage se concentrent au sein de l'école publique ordinaire. Des ressources importantes sont

consacrées au financement de l'école privée. Selon un rapport sur le sujet, les subventions aux établissements privés équivalent à environ 65 % du financement d'un élève au public pour le niveau primaire et à 75 % pour le secondaire⁸. Encore une fois, il s'agit là des conséquences de politiques publiques établies par plusieurs gouvernements, lesquelles ont favorisé le développement du secteur privé alors qu'il aurait fallu, au contraire, consacrer davantage de ressources au renforcement du système public. Une autre école est possible.

La FTQ demande au gouvernement qu'il abandonne graduellement les subventions aux écoles privées et qu'il réinvestisse ces sommes dans le système public. Les écoles privées pourraient, quant à elles, être intégrées au réseau public.

3. PARACHEVER LE RÉSEAU DES CPE

La population québécoise bénéficie énormément des services de garde, notamment des centres de la petite enfance (CPE)⁹ dont le réseau a été mis en place en 1997. Les enfants, particulièrement des milieux défavorisés, ont pu compter sur un programme éducatif de qualité. Les CPE ont également permis à davantage de femmes d'intégrer le marché de l'emploi, favorisant ainsi leur autonomie économique ainsi que l'égalité entre les sexes. La situation n'est toutefois pas parfaite et il peut être difficile, voire impossible de trouver une place dans un CPE ou un établissement subventionné. Plus de 30 000 enfants attendent une place et certaines régions sont plus affectées que d'autres. Cela fait en sorte que des parents ne peuvent travailler ou doivent envoyer leur enfant dans une garderie privée non subventionnée, ce qui soulève d'importants enjeux d'équité. Ainsi, deux familles ayant des revenus similaires ne paieront pas le même

4. Marco BÉLAIR-CIRINO, « Legault veut plus de privé en santé », *Le Devoir*, 3 septembre 2022, [En ligne] [https://www.ledouvoir.com/politique/quebec/752571/legault-veut-plus-de-privé-en-santé?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte].

5. Anne PLOURDE, « L'industrie des soins virtuels au Québec », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*, janvier 2023, [En ligne] [<https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/01/Telemedecine-WEB0216.pdf>].

6. Voir la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore la Déclaration des Droits de l'Enfant.

7. Pierre-Canisius KAMANZI *et al.*, « Idéologie ou réalité, le système d'éducation à trois vitesses ? », *Le Devoir*, 24 mai 2023, [En ligne] [<https://www.ledouvoir.com/opinion/idees/791636/idees-ideologie-ou-realite-le-systeme-d-education-a-trois-vitesses>].

8. Pauline CHAMPOUX-LESAGE *et al.*, *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, Québec, mai 2014, p.128.

9. Rappelons que les CPE sont des organismes à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé d'une majorité de parents utilisant les services.



tarif pour leurs services de garde, et ce, uniquement en fonction du type de garderie fréquentée.

De tels problèmes persistent parce que les gouvernements ont choisi de laisser inachevé le réseau, tout en favorisant le développement de garderies privées. En effet, les CPE ne sont pas les seuls établissements offrant des places en service de garde. Sur un total d'environ 300 000 places à la fin de 2023, environ 100 000 sont en CPE, 70 000 dans un milieu familial subventionné, 58 000 dans une garderie subventionnée et 65 000 dans une garderie non subventionnée¹⁰. Pendant des années, le gouvernement libéral de Jean Charest a favorisé le développement des garderies privées, subventionnées et non subventionnées, et a choisi de ne pas développer les places en CPE. À l'heure actuelle, le gouvernement privilégie la conversion des garderies privées en établissements privés subventionnés plutôt que de parachever le réseau des CPE¹¹. Il s'agit là de choix politiques discutables qui favorisent le secteur privé alors que plusieurs études démontrent que la qualité du service y est moindre que pour les CPE¹².

La FTQ demande au gouvernement de mettre sur pied un réseau complet de services de garde universels, accessibles, gratuits et de qualité.

4. HYDRO-QUÉBEC N'EST PAS À VENDRE

La création d'Hydro-Québec découle de pressions populaires, dont celles du mouvement syndical, afin de mettre fin aux multiples abus des entreprises privées productrices d'électricité. Leur nationalisation a permis

aux Québécois et aux Québécoises de bénéficier de tarifs d'électricité très bas et d'un réseau fiable en plus de développer une expertise mondialement reconnue. Ne tirant pas les leçons qui s'imposent, les divers gouvernements ont plutôt favorisé le secteur privé tout en affaiblissant la société d'État. Les libéraux de Jean Charest ont confié au secteur privé le développement de la filière éolienne alors qu'Hydro-Québec aurait très bien pu le faire. Récemment, le gouvernement a encouragé l'autoproduction privée. Celui-ci s'approprierait également à mettre fin au monopole d'Hydro-Québec dans la distribution d'électricité en permettant la vente d'électricité d'une entreprise à une autre¹³. Il s'agit là d'attaques en règle contre cet héritage essentiel de la Révolution tranquille. La FTQ a toujours dénoncé et continuera de dénoncer toute initiative visant la privatisation, directe ou indirecte, de cette société d'État. Les brèches au monopole d'Hydro-Québec comportent de nombreux dangers, comme celle d'une hausse des coûts pour les consommateurs et les consommatrices.

La FTQ demande que la production, le transport et la distribution d'énergie au Québec soient de propriété entièrement publique et sous un contrôle démocratique.

13. Thomas GERBET, « Québec veut légaliser la vente d'électricité entre compagnies privées », *Radio-Canada*, 19 janvier 2024, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2042313/hydro-quebec-vente-electricite-fitzgibbon-compagnies-monopole>].

10. QUÉBEC, *Tableau de bord - Données au 31 décembre 2023. Développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*, [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/TableauDeBord_decembre2023.pdf].

11. David RÉMILLARD, « Garderies : Québec a "choisi de subventionner le profit" », *Radio-Canada*, 22 janvier 2024, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2042983/cpe-conversions-garderies-subventionnees>].

12. Sophie MATHIEU, « Qualité des soins en services de garde : un enjeu négligé au Québec », *Options politiques*, 18 août 2021, [En ligne] [<https://policyoptions.irpp.org/magazines/august-2021/qualite-des-soins-en-services-de-garde-un-enjeu-neglige-au-quebec>].

Fiche n° 11 - Février 2024

Dernière mise à jour : 28 février 2024

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

ftq.qc.ca

